

Les ÉCHOS))) de Saint-Cast Le Guildo

N° 78

Le Journal municipal de la commune
février 2016

Meilleurs Vœux pour 2016 !

Retrouvez en page 2
ce que fût l'année 2015
à Saint-Cast Le Guildo
et les perspectives
pour 2016



www.villedesaintcastleguildo.fr

RÉOUVERTURE DU CINÉMA
le 6 février. Découvrez tout
le programme → p 24

► **Quoi de neuf en 2016 ?**
8 mesures qui vont changer
votre quotidien

p 20

► **Dossier Spécial emploi :**
Un tour d'horizon des
acteurs de l'emploi
sur notre territoire

p 11



ÉDITO

Une traditionnelle cérémonie des vœux 2016

Je tiens au nom du Conseil Municipal et en mon nom propre à vous présenter mes vœux les plus sincères de bonne santé, d'épanouissement personnel pour vous et ceux qui vous sont chers.



Cérémonie des vœux du 16 janvier 2016 à la Salle d'Armor

L'année 2015 restera à jamais dans nos mémoires. Tristement, Dramatiquement. Voilà un an, nous étions tous choqués par les sanglants assassinats menés contre le journal Charlie Hebdo, la froide exécution de policiers, l'attaque meurtrière de l'hyper marché cacher. Hélas le cauchemar s'est amplifié le 13 novembre dernier par un nouveau déchaînement de violence à Paris. 130 morts. Plus de 300 blessés marqués à vie dans leur corps et dans leurs têtes. Cette violence a été un choc. Elle a suscité la compassion et le resserrement de tous les Français autour des valeurs de notre République. Les drapeaux français ont pavaisé et chacun a incarné la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. Gardons-nous des amalgames faciles, nous ferions le jeu des terroristes ! Rester ce que nous sommes, opposer notre détermination, notre force de caractère, notre envie de vivre selon nos choix et refuser la terreur que l'ennemi voudrait nous imposer : voilà ce qui doit nous guider.

La transition n'est pas aisée et pourtant les vœux, c'est aussi l'occasion de regarder le chemin parcouru et de dresser les perspectives de ce que nous voulons, pouvons et souhaitons réaliser ensemble.

Ce que fut l'année 2015 à Saint Cast Le Guildo :

2015 a commencé par un rassemblement citoyen, le dimanche 11 janvier, nous étions entre 500 et 600 personnes réunies sur le square Pellion.

Nous avons eu à déplorer un violent incendie place Piron qui n'a heureusement fait aucune victime ! J'en profite pour remercier vivement les pompiers et les sauveteurs de la SNSM qui assurent au quotidien notre sécurité parfois même au péril de leur vie.

Nous avons heureusement connu des moments plus festifs et je voudrais en évoquer quelques-uns :

La saison a commencé avec une très belle « Plage en fête » suivie par la fête de la musique, la fête de l'huître, la 1^{re} édition de la Fête Bretonne, le festival de Jazz, la grande fête de la SNSM, les 10 km de St Cast, le National J 80 et la cérémonie commémorative du 65^e anniversaire du naufrage du Laplace,

Je ne pourrais pas énumérer toutes les festivités, tant elles sont nombreuses et prouvent le dynamisme de nos associations et commerçants.

Mais le quotidien municipal c'est aussi la vie de la cité :

Le Scolaire

Ce sont 181 élèves qui sont actuellement scolarisés dans nos écoles. La commune poursuit son investissement dans le fonctionnement des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Ceux-ci connaissent un indéniable succès dû à la qualité de l'investissement des agents communaux et des intervenants associatifs. L'occasion m'est donc donnée pour les remercier tous !

Le dispositif CAP' Age a été maintenu et rencontre de plus en plus de succès. Cet espace de convivialité propose aux participants des activités adaptées et stimulantes. Une équipe de bénévoles accompagne l'animatrice tant pour assurer le transport des personnes qui ne peuvent pas se déplacer que pour les temps d'animation. Je les remercie grandement pour cet investissement !

Comme nous l'avons vu précédemment, **les associations** constituent un acteur fondamental de la vie locale grâce notamment à l'engagement des bénévoles et au lien social qu'elles génèrent. Je tiens à les féliciter pour leur dynamisme, la diversité des activités proposées, les valeurs qu'elles véhiculent...

Les Correspondants de quartiers qui sont nos relais, assurent leur rôle avec efficacité. Plusieurs réunions tenues au cours de l'année passée montrent que leur engagement est très important. Leur intégration au plan communal de sauvegarde est essentielle pour son bon fonctionnement. Je les en remercie vivement.

Nos quatre **commissions extra-municipales** (jeunesse et sports, éco-citoyenneté, Culture Patrimoine et Artisans commerçants et professions libérales) se sont réunies à plusieurs reprises durant l'année passée et ont engagé des travaux et actions dans leurs domaines respectifs.

La communication

Le journal municipal « les Echos de St Cast le Guildo » connaît un véritable succès. Sa distribution pose encore quelques difficultés mais nous travaillons avec La Poste pour améliorer ce service. Nous sommes heureux d'annoncer que le site Internet de la ville de St Cast le Guildo est disponible sur la toile depuis quelques mois déjà. Cet outil de communication incontournable permet de donner toutes les informations concernant la commune mais également de transmettre en temps réel des informations essentielles, comme des alertes météo par exemple. Nous vous souhaitons une agréable visite sur : www.villedesaintcastleguildo.fr

Nous avons organisé plusieurs réunions publiques afin de vous informer sur des sujets divers :

- La première s'est tenue sous l'égide de l'association France Alzheimer Côtes d'Armor
- La seconde a évoqué « l'objectif 0 pesticide »
- La troisième réunion visait à expliquer les nouveaux modes de tri, de collectes des déchets et leurs enjeux
- Et enfin une exposition avec pour objectif de prévenir les accidents domestiques

La sécurité

La sécurité routière est primordiale quand on sait l'importante fréquentation estivale (2268 hectares et un kilométrage de routes et de voies important). La commune a investi, en 2015, dans un radar pédagogique. Son rôle est de participer à la prévention de la vitesse sur les voies communales. Des « ralentisseurs » ont été installés (avec le concours de la Direction Départementale de la Terre et de la Mer) à plusieurs



La cérémonie du Laplace le 20 septembre 2015

> Édito	p 2
> Les infos de la Mairie	p 6
> Les échos du Conseil Municipal	p 7
> Dossier spécial emploi	p 11
> État Civil	p 14
> Permis de construire	p 14
> Retours sur évènements	p 15
> Environnement : chenille processionnaire	p 18
> Les infos pratiques	p 20
> Vie des associations	p 23
> Cinéma EDEN	p 24

Mairie de Saint-Cast le Guildo

1 place de l'Hôtel de Ville
22380 ST-CAST-LE GUILDO
Tél. : 02 96 41 80 18

mairie@saintcastleguildo.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi :

9 h-12 h et 14 h-17 h

et le samedi : 9h -12h

Mairie annexe de Notre-Dame du Guildo

22380 NOTRE-DAME DU GUILDO
Tél : 02 96 41 07 07

mairie.annexe@saintcastleguildo.fr

Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi,

Vendredi : 9h-12h et 14h-17h, Mercredi :

9h-12h, Jeudi : 9h-12h et 14h-16h,

Samedi : 10h-12h.

Site internet :

www.villedesaintcastleguildo.fr

Directrice de la publication :

Josiane ALLORY

Comité éditorial :

Olivier COJEAN, Thomas JARRY,
Christian LANCELOT, Frédérique
BRÉBANT, Géraldine DESCOMES,
Annie LEBLANC, Agnès DURAND.

Photo de couverture :

Services de la Mairie

Dépôt légal imprimerie 2005

Conception - mise en page :

Rayures et Pointillés
46 Le Kerpont - 22130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 80 49 44
www.rayuresetpointilles.com

Impression et façonnage :

TPI - L'Enseigne de l'Abbaye
35830 BETTON - Tél. 02 99 55 74 55
www.technicplusimpression.fr

suite p 4 →



Fête de la SNSM le dimanche 9 août sur le Port

endroits stratégiques dans la commune ayant pour vocation de « réduire » les vitesses excessives des véhicules. Nous savons que la période estivale est vitale pour notre économie, mais il est de notre devoir de concilier vie diurne et nocturne afin d'améliorer la notion de vivre ensemble autant pour les touristes que pour les habitants de St Cast Le Guildo.

Pour atteindre cet objectif, nous avons fait appel à l'Unité Mobile de Premiers Secours 22.

La mission était claire: prévenir les excès nocturnes et porter assistance aux personnes en difficulté.

L'UMPS22 est intervenue du 11 juillet au 23 août, toutes les nuits, de 1h à 7h du matin. Le bilan de leurs interventions est positif. Ils ont su établir un climat de confiance avec la population nocturne estivale. Les nuisances sonores, les incivilités, les déprédations ont diminué. Les retours en mairie ont été nombreux et positifs.

Je profite de ces vœux pour remercier les membres de cette association et sachez que nous reconduirons ce dispositif la saison prochaine.

L'économie de notre commune est largement dépendante du **tourisme**. Nous ne pouvons que nous féliciter de la fréquentation touristique de notre station en 2015. Le bilan de la saison, dressé par l'Office du Tourisme, est positif. La Ville de Saint-Cast le Guildo a obtenu, depuis le 9 janvier 2015, le label « Station Classée Tourisme ».

Les finances

Nous n'avons pas l'intention d'augmenter les impôts locaux! La pression fiscale est déjà assez forte comme cela! Les finances de la commune sont saines. Nous ne perdons pas de vue la baisse des dotations, notre dossier Dexia. La prudence est toujours de mise.

À propos de Dexia :

En juin 2015, le jugement du Tribunal de Grande Instance de Nanterre est tombé. La décision nous est partiellement favorable mais n'est valable que pour les intérêts dus jusqu'à 2014... Or l'emprunt en cause court jusqu'en 2034. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a demandé à notre avocate, Maître Feron-Poloni de faire appel afin de demander l'annulation pure et simple de la dette ou bien de juger de l'avenir de ce prêt

Les **investissements communaux** se doivent avant tout d'agir sur le cadre de vie et l'amélioration du bon vivre à St Cast le Guildo. Des travaux très importants ont lieu en ce moment à l'EHPAD. Cette réhabilitation permettra d'offrir désormais des conditions d'accueil particulièrement confortables et adaptées aux usagers. Je remercie tout le personnel de l'EHPAD pour leur professionnalisme qui travaille parfois, dans des conditions difficiles.

Voici la situation des autres projets :

- La réhabilitation de la station d'épuration de Notre-Dame du Guildo: le maître d'œuvre est choisi, il s'agit de l'entreprise HYDREA. Le système de traitement retenu est celui des boues activées avec filtres plantés de roseaux.
- L'aménagement du bourg: une étude urbanistique est engagée et a été confiée au cabinet URBEA. L'objectif est bien de redynamiser ce quartier en permettant, entre autre, l'implantation de nouveaux commerces, de nouveaux logements et d'offrir un cadre de vie plus agréable aux riverains. Ce projet est ambitieux et sa réalisation ne pourra s'inscrire que dans le temps.

La signalétique

La mise en place de la nouvelle signalisation par la société GIROD a déjà débuté et se poursuivra au cours des mois qui viennent.

Les jeunes de la commune ne sont pas oubliés dans nos préoccupations. Un Pump Track (il s'agit d'un circuit réservé aux skates, rollers et BMX). Pour les plus petits, l'espace de jeux bordant la place de l'église à Notre-Dame du Guildo s'est vu équipé de nouveaux aménagements extérieurs.

Nous avons poursuivi, au cours de l'année passée, **l'entretien de notre patrimoine communal** par de multiples travaux et réfections diverses. Entre autres: un ascenseur a été installé en juin 2015 à la mairie permettant l'accessibilité pour tous à la salle de Conseil et de mariage. La digue des Mielles: une directive européenne a exigé une étude générale de tous les ouvrages d'arts. La digue de la grande plage a donc subi un examen approfondi par la société

ARTHELIA. Les conclusions semblent heureusement rassurantes. Nous sommes contraints d'attendre la fin des études pour vous communiquer les conclusions définitives.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités locales. notre commune s'est engagée dans une démarche « **Objectif zéro pesticide** ».

La loi modifie profondément les habitudes de travail des agents communaux aux espaces verts. Le désherbage mécanique double les besoins de main-d'œuvre.

Une urgence apparaît et oblige à concevoir de nouveaux espaces publics permettant de limiter le besoin de désherbage. Les aménagements réalisés à Pen-Guen et rue du Moulin d'Anne vont dans ce sens, ils permettront un entretien plus aisé.

Nous essaierons ensemble de « bouger » dans nos têtes pour accepter un peu plus l'herbe inoffensive qui se voit et un peu moins la pollution dangereuse qui se cache.

Après 21 mois déjà passés à la mairie, nous essayons de tenir scrupuleusement nos engagements. Notre ligne directrice n'a pas changé. Les investissements ne sont possibles que s'ils s'inscrivent dans une bonne gestion budgétaire. Ce à quoi, nous nous attachons ! Je souhaite vous donner quelques informations sur **l'avancement de nos projets pour l'année 2016** :

- Projet de reconstruction de l'Office de tourisme : le choix de l'architecte est en cours.
- 2016 sera aussi le temps de la construction de la station d'épuration de Notre-Dame du Guildo. La fin des travaux est prévue pour juin 2017. Il sera temps alors de se pencher sur celle de St Cast.
- Projet d'une salle multifonctions : les études seront lancées cette année et nous souhaitons qu'un groupe de travail extra-municipal soit mis en place.
- Une rénovation du Point Passion Plage est nécessaire et sera entreprise au cours de l'année. Les cellules actuelles ont, en effet, bien besoin d'être améliorées notamment pour l'accueil des scolaires hors saison.
- Nous envisageons des aménagements pour favoriser l'accessibilité des sites pour tous (notamment les plages).

La Communauté de Communes

Le Parlement a voté la fameuse loi NoTRE (nouvelle organisation territoriale de la République) qui a été promulguée le 7 août 2015. Premier effet de cette loi, en ce qui nous concerne : le 01/01/2017, la Communauté de Communes du Pays de Matignon fusionnera avec une autre. Le choix sera effectué par les élus de chaque Conseil Municipal de toutes les Communauté de Communes.

Il sera important car il engagera notre territoire communal pour de nombreuses années...

Pour conclure, je tiens à réaffirmer notre volonté de continuer à travailler dans la concertation avec vous tous, citoyens de la commune,

- que ce soit, avec vous, membres des associations
- que ce soit, avec vous, commerçants, artisans, profession libérale, et je me répète vous êtes bien les forces vives de la commune,
- que ce soit avec ceux qui seront volontaires pour participer aux différents groupes de travail que nous mettrons en place.

Mais la vie municipale, le fonctionnement de notre commune, la mise en place de nos projets ne serait possible sans l'aide et le soutien ô combien précieux de nos agents municipaux. Je les remercie pour le travail qu'ils réalisent au quotidien.

Je remercie tous mes collègues élus, membres du Conseil Municipal pour leur investissement. Je sais qu'ils donnent de leur temps sans compter et ce, parfois, au détriment de la vie familiale. Je profite de l'occasion pour remercier leurs conjoints et enfants pour la patience dont ils font preuve !

Il me reste, en conclusion, une nouvelle fois, à vous adresser mes vœux de bonheur, de santé et de succès les plus sincères et les plus chaleureux.

Je finirai par ces jolis mots de Jacques Brel : « *Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns [...] Je vous souhaite de résister à l'enlèvement, à l'indifférence [...] Je vous souhaite surtout d'être vous, fier de l'être et heureux, car le bonheur est notre destin véritable* ».

Josiane ALLORY – Maire



Mme MORVAN, Directrice de l'EHPAD, a fait une présentation en images de l'Etablissement ainsi que du personnel.

LES INFOS de la Mairie



▼ CIVISME

Les élèves visitent la Mairie

Mercredi 9 décembre 2015, les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école publique les « Terre-Neuv@s » ont été reçues dans la salle de Conseil à l'Hôtel de Ville par Olivier COJEAN, Adjoint au Maire. Il leur a expliqué les différents symboles de la République Française, puis le fonctionnement de la mairie.

Les élèves ayant travaillé, en classe, sur les symboles de la République, dans le cadre de l'Éducation Morale et Civique, n'ont pas hésité à poser des questions pertinentes... Marianne, la devise de la République, le bonnet Phrygien, le drapeau français, l'hymne national (la Marseillaise) et le 14 juillet n'ont plus de secrets pour les écoliers.

Ils ont visité les locaux, et rencontré le personnel au sein des différents services de la mairie. Ils ont pu ainsi comprendre le fonctionnement d'une municipalité et tout particulièrement la fonction d'Élu, ainsi que son rôle, son implication au quotidien dans la vie de la cité.

▼ ACCESSIBILITÉ

Travaux à la piscine :

Profitant de la période de fermeture due au nettoyage du bassin, les services techniques sont intervenus dans le bâtiment pour le rendre plus facile d'accès pour tous et ont conçu des aménagements adaptés pour les personnes à mobilité réduite.

En effet, des bandes colorées ont été installées sur les portes vitrées pour une

meilleure visibilité et permettre ainsi aux personnes malvoyantes de mieux les appréhender. Les boîtes à lettres ont changé de place (à droite de la porte d'entrée) pour être plus accessibles et moins gênantes (leur emplacement est signalé par un potelet).

L'éclairage des locaux a été vérifié favorisant ainsi une meilleure visibilité.

Pour les personnes à mobilité réduite, les vestiaires, douches et sanitaires ont profité de quelques aménagements : installation de mains courantes ; porte-manteaux, miroirs, sèche-cheveux accrochés plus bas sur les murs ; sièges relevables dans les douches.



Pour information, l'agrandissement d'une douche par simple déplacement d'une cloison, est à l'étude pour une réalisation au cours de la période de fermeture de septembre.

Nous espérons ainsi rendre la fréquentation de la piscine plus aisée pour tous.

Jacqueline BLANCHET
Adjointe aux Affaires sociales

▼ RÉFORME TERRITORIALE

Fusion Communautés de Communes

Vote sur le schéma départemental intercommunal proposé par le Préfet.

Résultats des votes du 14/12/2015 des 9 communes de la Communauté de Communes du Pays de Matignon

► **St. Cast Le Guildo** : 22 votants

- Nul =1
- exprimés =21
- défavorables =21

► **Matignon** : 19 votants

- Nul =0
- exprimés =19
- défavorables =19

► **Ruca** : 12 votants

- Nul =0,
- exprimés =12
- défavorables =11
- abstention =1

► **St. Pôtan** : 15 votants

- Nul =0,
- exprimés =15
- défavorables =15

► **Pléboulle** : 15 votants

- Nul =0
- exprimés =15
- défavorables =14
- favorables =1

► **Plévenon** : 15 votants

- Nul =0
- exprimés =15
- défavorables =13
- favorables =2

► **St. Denoual** : 10 votants

- Nul =0
- exprimés =10
- défavorables =10

► **Fréhel** : 18 votants

- Nul =0
- exprimés =18
- défavorables =6
- favorables =12

► **Hénanbihen** : 15 votants

- Nul =0
- exprimés =15
- défavorables =15
- Vote supplémentaire = Vote orientation choix Estcostarmoricaïn 15/15

► **Conseil communautaire** : 28 votants vote du 09/12/2015

- Nul =0
- exprimés =28
- défavorables =22
- favorables =5
- abstention =1

Ces résultats récapitulent les votes engagés au sein de chaque conseil municipal à propos de la carte territoriale proposée par le préfet en octobre. La situation a fortement évolué depuis, les élus de Dinan se montrant favorables à la constitution d'une communauté d'agglomération à l'échelle du pays de Dinan. Le préfet doit, prochainement proposer une nouvelle carte territoriale incluant les dernières volontés des territoires.

▼ RÉGLEMENTATION

Locations saisonnières

1) La déclaration préalable

Si vous louez un meublé de tourisme de façon saisonnière, vous devez réaliser



auprès de la Mairie une déclaration préalable de meublé de tourisme, formulaire cerfa n°14004*02.

Si vous louez votre résidence principale, vous n'avez pas de déclaration préalable à effectuer mais vous devez également percevoir la taxe de séjour et la reverser auprès de la commune.

Attention: si vous ne respectez pas l'obligation de déclaration prévue à l'article L.324-1-1 du code de tourisme, vous serez puni des peines prévues pour les contraventions de la troisième classe qui peuvent aller jusqu'à 450 euros.

2) La collecte de la taxe de séjour

La Commune de Saint-Cast Le Guildo, comme toutes les communes touristiques, a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire afin de contribuer au financement du développement touristique local.

Tous les hébergements y sont assujettis et ceci que vous soyez professionnel ou non. Le montant de la taxe due se calcule en multipliant le tarif applicable par le nombre de nuitées et le nombre de personnes assujetties à la taxe de séjour ayant séjourné dans votre meublé.

Pour ce faire, un facturier est disponible en Mairie.

Sont exonérés de la taxe de séjour:

- > Les personnes mineures.
- > Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune.
- > Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

N'oubliez pas qu'il est obligatoire d'afficher les tarifs dans votre meublé.

▼ TRAVAUX

Un nouvel éclairage public

L'ancien système ayant rendu l'âme, après 25 ans de bons services, la commune a dû, dans l'urgence, remplacer la totalité des appareils de commande.

Le principe est conservé: un émetteur à la Mairie de Saint-Cast, pilote à la fois l'éclairage du secteur de Saint-Cast et retransmet sur un module annexe (implanté dans le vieux château d'eau du Guildo). Ce dernier actionne les réverbères du Guildo.

La bascule s'est opérée en début d'année. Le matériel permet ainsi une plus grande souplesse d'adaptation:

- > de la Mairie nous pouvons piloter les zones de chalandises d'une manière

différente: en semaine, le week-end, en été, modification de l'éclairage lors d'événements touristiques...

- > Techniquement: l'émetteur et le répartiteur du Guildo dirigent 90 récepteurs qui sont autant d'interrupteurs sur notre commune. Ces interrupteurs agissent sur 1500 foyers lumineux.

Les travaux ont été réalisés sous l'égide du SDE (Syndicat Départemental de l'Énergie) par la Société ALLEZ pour un coût total de 86150 € (participation de la commune: 51690 € et SDE: 34460 €).

Nous arrivons au terme des obligations de mise en conformité de notre éclairage.

La loi sur le « Grenelle de l'Environnement » avait imposé le remplacement de toutes les lampes trop énergivores. Cette même loi impose encore une diminution progressive de nos consommations et indirectement le nombre de réverbères installés.

René LORRE
Adjoint au Maire

Les ÉCHOS du Conseil Municipal du 2 décembre 2015

Pour information, l'intégralité de ce conseil est affiché en Mairie et consultable sur le site de la mairie: www.villedesaintcastleguildo.fr

🕒 TRAVAUX

■ CONCEPTION ET RÉALISATION D'UNE STATION D'ÉPURATION AU GUILDO – VERSEMENT PRIME AUX CANDIDATS

Selon l'article 10 du Règlement de la Consultation concernant « la conception et la réalisation d'une station d'épuration au Guildo », une prime d'un montant de 8000 € HT doit être versée aux candidats ayant remis une offre complète.

Extrait de l'article 10 du R. C: une prime de 8000 € HT sera versée à tout candidat

ayant remis une offre complète, conforme à toutes les exigences du Règlement de Consultation. Cette prime pourra être réduite ou supprimée pour les offres qui ne répondraient pas à l'ensemble de ces exigences. La rémunération de l'attributaire tient compte de la prime qu'il a reçue.

M^{me} le Maire demande au Conseil Municipal, de l'autoriser à verser cette prime aux trois entreprises qui ont remis une offre complète, à savoir MSE de Cesson Sévigné (35), HYDREA de Lacroix St Ouen (60) et WANGNER de Magny les Hameaux (78).

))) LE CONSEIL VALIDE

■ CONCEPTION ET RÉALISATION D'UNE STATION D'ÉPURATION AU GUILDO – SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Vu le code des marchés publics. Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le Maire est chargé, d'une manière générale, d'appliquer les décisions du Conseil Municipal et notamment de souscrire les marchés; Suite à l'avis du jury en date du 18 novembre 2015 et au vu du rapport d'analyse;

))) LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE M^{me} le Maire à signer les pièces afférentes au marché public suivant:

« Conception et réalisation d'une station d'épuration au Guildo – marché de travaux » – Entreprise retenue: HYDREA – 75, rue des Longues Rayes – 60612 LACROIX ST OUEN – Montant du marché: 1 028 870,00 € HT. M^{me} MICHEL, M. HERVE et VILT ne prennent pas part au vote. M. PRODHOMME vote POUR sous réserve de la prise en compte des remarques sur les mises au point techniques et juridiques du marché

■ CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ AVENUE DE PEN GUEN AU DROIT DU PARKING DE LA PLAGE – R D19

Monsieur LORRE, Adjoint en charge des travaux, demande au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention entre le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et la Commune de Saint Cast le Guildo, relative à l'aménagement de sécurité avenue de Pen Guen au droit du parking de la plage sur la route départementale n° 19.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

🕒 FONCTIONNEMENT

■ DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les articles 22, 26 et 28 du Code des Marchés Publics,

Suite au Conseil Municipal du 5 novembre 2015, Considérant la démission de l'ensemble des membres de la commission d'ouverture des plis, Madame le Maire propose de constituer une nouvelle Commission d'Ouverture des Plis composée des mêmes membres que la Commission

d'Appel d'Offres mais qui se réunira plus souvent, à partir du seuil de 50 000 €, conformément au Guide Interne de la Commande Publique.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL DÉSIGNE les membres de la Commission d'Ouverture des Plis: 3 Membres titulaires ayant voix délibérative:

- René LORRE

- Gilbert MENARD

- Gérard VILT

3 Membres suppléants

- Ange MONTFORT

- Olivier COJEAN

- Johann PRODHOMME

Les ÉCHOS du Conseil Municipal du 14 décembre 2015

Pour information, l'intégralité de ce conseil est affiché en Mairie et consultable sur le site de la mairie : www.villedesaintcastleguildo.fr

🕒 FONCTIONNEMENT

■ APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE - FUSION

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité fixé à 15 000 habitants par la loi NOTRe

Vu la date de mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) pour le 1er janvier 2017.

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor présenté par Monsieur le Préfet le 13 octobre 2015

> **PROJET N° 1** : CC Quintin Communauté - CC Centre Armor Puissance 4 - Saint Briec agglomération - CC Sud Goëlo

..... **149 247 habitants**

> **PROJET N° 2** : CC Lanvollon Plouha - CC du Leff

..... **30 677 habitants**

> **PROJET N° 3** : Lamballe Communauté - CC Arguenon Hunaudaye - CC Pays de Moncontour - CC Pays de Du Guesclin - CC Côte de Penthièvre

..... **70 819 habitants**

> **PROJET N° 4** : CC Pays de Matignon - CC Plancoët Plélan

..... **30 192 habitants**

> **PROJET N° 5** : Dinan Communauté - CC Pays de Caulnes - CC Rance Frémur

..... **61 627 habitants**

> **PROJET N° 6** : Cidéral - CC Hardouinai Mené - CC Mené - Communes de Mûr de Bretagne et Saint-Connec

..... **52 079 habitants**

> **PROJET N° 7** : Lannion Trégor Communauté - CC Haut Trégor - CC Presqu'île Lézardeux

..... **100 057 habitants**

> **PROJET N° 8** : Paimpol Goëlo - CC Pontrieux Communauté - Guingamp Communauté - CC Pays de Bégard - CC Belle Isle en Terre - CC Bourbriac

..... **68 246 habitants**

> **PROJET N° 9** : CC Kreiz Breizh - CC Callac Argoat

..... **25 305 habitants**

• Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale propose une fusion de la Communauté de communes du Pays de Matignon avec la Communauté de communes de Plancoët Plélan

• Considérant que les élus municipaux et communautaires du Pays de Matignon souhaitent continuer à étudier les deux possibilités de rapprochement suivantes :

- Une intercommunalité « Est-Costarmoricain » regroupant les EPCI suivants : Lamballe Communauté, Pays de Moncontour, Côte de Penthièvre, Arguenon Hunaudaye, Pays de Du-guesclin

- Une intercommunalité à l'échelle du Pays de Dinan

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de schéma du Préfet des Côtes d'Armor.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS VOTE A BULLETIN SECRET ÉMET un avis défavorable sur le projet DONT LE RÉSULTAT EST LE SUIVANT :

• Votants : 22

• Bulletin nul : 1

• Suffrages exprimés : 21

• Défavorable : 21

• Pour : 0/

• Abstention : 0



■ MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – MANDAT 2014-2020 – ARTICLE 25 RELATIF AU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Madame Josiane ALLORY, Maire, demande à l'Assemblée d'approuver une modification du règlement intérieur du Conseil Municipal pour la période correspondant au mandat 2014-2020.

Cette modification consiste en la suppression de l'alinéa 2 de l'article 25 :

« Le débat d'orientation budgétaire aura lieu lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet. Il donnera lieu à délibération et sera enregistré au procès-verbal de séance ».

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

🔍 FINANCES

■ PRIX DE VENTE TTC DES LOTS RESTANTS AU LOTISSEMENT « BEL AIR » – DIMINUTION DES TARIFS

L'affaire concernant « Prix de vente TTC des lots restants au lotissement "Bel Air" - Diminution des tarifs » est reporté à une date ultérieure en raison d'une demande de renseignements complémentaires.

■ AUTORISATION BUDGÉTAIRE SPÉCIALE 2016 (Tableau 1)

Madame Josiane ALLORY, Maire, expose à l'Assemblée que :

L'article L.1612-1 du CGCT permet aux collectivités, avant l'adoption du budget primitif, d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au rem-

boursement de la dette.

Il s'agit d'une délibération budgétaire spéciale puisque les crédits ouverts ne seront réellement inscrits qu'au budget primitif 2016.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, sachant que ces derniers devront être repris au budget 2016 lors de son adoption.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements suivantes et PRÉCISE que les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2016.

■ DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR – TITRES IRRÉCOUVRABLES – BUDGET COMMUNE – ANNÉES 2010 A 2015

Madame le Maire, expose à l'Assemblée que malgré les poursuites engagées restées sans résultat, des titres de recettes sont irrécouvrables.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITÉ EST FAVORABLE à l'admission en non-valeur des titres suivants :
BUDGET COMMUNE
• Année 2010 - Cantine 75,66 €
• Année 2011 - Cantine 582,05 €
• Année 2012 - Cantine 408,45 €
• Année 2013 - Cantine 558,60 €
• Année 2014
Cantine. Garderie 506,40 €
• Année 2015
Cantine. Garderie 208,80 €

■ DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR – TITRES IRRÉCOUVRABLES – BUDGET CUISINE – ANNÉE 2013

Madame le Maire expose à l'Assemblée que malgré les poursuites engagées restées sans résultat, un titre de recettes est irrécouvrable (84€ portage des repas)

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

■ SUPPRESSION DE LA RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS A COMPTER DU 15 DÉCEMBRE 2015

Considérant la décision du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2014 d'instituer la gratuité du transport scolaire, cette régie n'a plus lieu d'être.

Madame le Maire demande l'autorisation de supprimer cette régie.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

■ SUPPRESSION DE LA RÉGIE D'AVANCE POUR LE RÈGLEMENT DES CARTES GRISES ET LES VIGNETTES AUTOMOBILES DES VÉHICULES COMMUNAUX, FOURNITURES INFORMATIQUES ET BUREAUTIQUES, DES TIMBRES FISCAUX ET POSTAUX A COMPTER DU 15 DÉCEMBRE 2015

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 28 juin 2002, a été instituée, auprès de la Commune de Saint-Cast le Guildo une régie d'avance pour le règlement des cartes grises et les vignettes automobiles des véhicules communaux, fournitures informatiques et bureautiques, des timbres fiscaux et postaux.

Considérant son inutilité, il est proposé au Conseil Municipal de supprimer cette régie à compter du 15 décembre 2015.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (Tableau 1)

PROGRAMMES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS en 2015	CREDITS OUVERTS en 2016
113	Acquisition matériel	153 955.00 €	38 000.00 €
118	Voirie	323 645.00 €	80 000.00 €
134	Bâtiments	239 388.00 €	59 000.00 €
136	Espaces verts	40 000.00 €	10 000.00 €
142	Environnement tourisme	165 091.00 €	30 000.00 €

LES ÉCHOS du Conseil Municipal du 14 décembre 2015 (suite)



▶ PRESTATIONS DE SERVICES

■ SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SOCIÉTÉ PROCLUB – BUREAUTIQUE, HYGIÈNE & MATÉRIEL – ANNÉE 2016

Vu l'article 31 du code des marchés publics, Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, Dans le cadre du renouvellement du contrat pour l'année 2016, Madame Josiane ALLORY, Maire, demande au Conseil Municipal, de l'autoriser à signer la convention correspondante. Ce prestataire de service (Pro Club), a pour mission de lancer les appels d'offres et d'interroger l'ensemble des fournisseurs. Il devra présenter ensuite le résultat de ces appels d'offres lors de Commission de Références Départementales. Les fournisseurs de chaque gamme de produits seront choisis collectivement pour une période d'un an.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

▶ PERSONNEL

■ AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'APPLICATION DES 1607 HEURES

Suite à l'aménagement et de réduction du temps de travail dans les services de la Commune de Saint-Cast le Guildo, le Conseil Municipal s'est engagé dans une démarche conforme aux principes suivants :

- Préservation de la qualité du Service Public
- Amélioration des conditions de travail des agents

- Réorganisation du travail
- Mise en place de règles équitables entre les agents et les services

Après le passage de la Chambre Régionale des Comptes et suite à son rapport, les agents de la Collectivité devront désormais réaliser 1607 heures au lieu de 1577 heures, soit 30 heures de plus par an.

Un groupe de travail a été créé afin de mettre en place ce changement dans les meilleures conditions.

Après l'avis favorable du Comité Technique en date du 9 Octobre 2015, Madame le Maire donne lecture du protocole d'accord qui a été élaboré et propose au Conseil Municipal d'adopter l'ensemble des mesures qui ont été définies.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE

▶ DIVERS

■ ADHÉSION A L'ASSOCIATION « E-ENFANCE » - ANNÉE 2015/2016

Madame LECLERC, Adjoint en charge des affaires scolaires, demande au

Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à adhérer à l'association E-Enfance pour l'année 2015/2016 pour un coût de 50 € TTC.

Elle informe que l'objectif de l'association « E-Enfance » joue un rôle de sensibilisation sur les risques d'Internet vis-à-vis des enfants et a aussi pour vocation de conseiller les parents afin de leur permettre d'exercer une autorité en tant que « cyberparent ».

Cette association interviendra sur la Commune dans le cadre d'une conférence « les jeunes et internet : mieux comprendre pour mieux accompagner »

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

■ PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MODIFICATION DE LA RÉDACTION DE LA DÉLIBÉRATION DU 27 JUIN 2012

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 27 juin 2012 fixant la part pour le financement de l'assainissement collectif,

- 40 €/m² de surface au plancher avec un plafond 6.400 €, par nombre de logements produisant des eaux usées.

Elle informe que cette délibération présente une erreur matérielle dans sa rédaction en indiquant « surface au plancher » en lieu et place de « surface de plancher » qui correspond à la notion définie et utilisée par le code de l'urbanisme, aux termes de l'article L 112-1, en vigueur depuis le 1er mars 2012.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE



Dossier spécial **EMPLOI**

Le comité éditorial des Échos de Saint-Cast Le Guildo a souhaité réaliser un dossier sur plusieurs acteurs qui accompagnent et soutiennent les personnes en recherche d'emploi. Les informations vous apporteront conseils et solutions dans vos démarches liées à l'emploi.

PÔLE EMPLOI LAMBALLE : MODIFICATION DES MODALITÉS D'ACCUEIL EN AGENCE



Depuis le 25 janvier, POLE EMPLOI modifie ses modalités d'accueil en agence pour intensifier les contacts personnalisés avec les demandeurs d'emploi.

Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi seront réservés à compter de 12h30 aux services personnalisés sur rendez-vous: entretiens avec son conseiller, ateliers accessibles sur inscription, accès via des postes réservés au sein de l'agence aux services web proposés sur www.emploi-store.fr. Les usagers seront accueillis avant 12h30 avec ou sans rendez-vous.

POLE EMPLOI LAMBALLE
5 Av. Georges Clémenceau
CS 70525
22405 LAMBALLE CEDEX

Par ailleurs, dès le 7 mars 2016, POLE EMPLOI va simplifier les démarches d'inscription et de demande d'allocations des demandeurs d'emploi. Désormais, le demandeur d'emploi effectuera son inscription et sa demande d'allocation sur le site pole-emploi.fr. L'accompagnement personnalisé du demandeur d'emploi est ainsi renforcé et interviendra dorénavant plus rapidement.

LA CITE DES MÉTIERS DES CÔTES D'ARMOR VOUS ACCOMPAGNE

Infos sur les métiers et les formations, l'évolution professionnelle, la création d'entreprise, conseils sur l'emploi, orientation tout au long de la vie pour tous. Tous les événements et formulaires d'inscription sur: www.citedesmetiers22.fr suivez les pictos de couleurs: forum, conférences, soirée, zoom, atelier...

Agenda de la Cité des Métiers de janvier à juin 2016.
Technopole Saint Briec Armor
Espace Sciences et Métiers
6 rue Camille Guérin
22440 Ploufragan

CDG 22 : FORMATION AUX MÉTIERS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX *Un tremplin vers les services administratifs des collectivités territoriales*

Objectif: faciliter l'accès des demandeurs d'emploi aux métiers administratifs de la Fonction Publique Territoriale. Proposer sur 3 mois un apprentissage ciblé et très concret en vue d'intégrer les missions temporaires et à terme les collectivités territoriales. CALENDRIER ANNUEL - 2 sessions sont organisées: Printemps (de mars à juin) et automne (mi sept/mi dec) Débouchés: À l'issue de la formation, les stagiaires intègrent le service Missions Temporaires du CDG pour des remplacements en collectivité. À terme

et après réussite au concours, les stagiaires peuvent postuler à un emploi définitif au sein d'une collectivité.

Plus de renseignements :

Centre de Gestion des Côtes d'Armor - 1 rue Pierre et- Marie Curie - BP 417 - 22194 PLERIN CEDEX - Tel: 02 96 58 64 00/ fax: 02 96 58 63 63/ site: www.cdg22.fr





MISSION LOCALE DU PAYS DE DINAN : POUR LES JEUNES DE 16 À 25 ANS

> L'EMPLOI

Actions individuelles:

Des conseillers en relation avec les employeurs du pays de Dinan pour concrétiser votre projet professionnel. Votre conseiller vous aide dans la connaissance de l'entreprise grâce à diverses formes d'actions, lors de votre accès à l'emploi.

Actions collectives:

- Ateliers de recherche d'emploi
- Visites d'entreprises
- Déplacements groupés lors d'opérations de recrutement et sur les forums emploi en Bretagne ou dans d'autres régions

> LES FORMATIONS POSSIBLES

Actions individuelles:

En entretien individuel et personnalisé avec chaque jeune :

- Vérification des conditions d'accès à la formation, des

critères de recrutement, des financements

- Aide à la préparation de l'entretien de recrutement

En organisme de formation :

- Participation d'un conseiller de la Mission Locale aux informations collectives lors des recrutements
- Suivi et bilan en organisme de formation pour chaque jeune par son conseiller Mission Locale et en présence du formateur référent

Actions collectives:

La Mission Locale vous propose également des ateliers collectifs pour vous aider à accéder à la formation :

- Allons Voir Ailleurs: accompagnement sur des manifestations hors du bassin de vie de Dinan, afin de rencontrer des professionnels et des centres de formation. (job datings, salons de l'emploi et de la

formation, visites d'entreprises...)

- Atelier alternance: informations sur les 2 types de contrats en alternance, rencontre avec les centres de formation, mise en relation avec les partenaires, appui à la consultation des offres...

Les différents statuts de la formation:

- Formation initiale (scolaire ou étudiant)
- Formation continue (stagiaire, congé individuel de formation)
- En alternance (salarié en entreprise): contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

**Contact : Mission Locale
du Pays de Dinan**
5 rue Gambetta
22100 DINAN
02.96.85.32.67
mldinan@mldinan.fr

Le SERVICE CIVIQUE c'est quoi ?



Le service civique a été créé par la loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique, Article L.120-1 du code du service national – « Le Service Civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée ».

Le Service Civique est d'abord une démarche de volontariat; le volontaire n'est ni un stagiaire, ni un salarié

- Il s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes porteurs de handicap)
- Il est engagé au service d'une mission d'intérêt général
- Sa mission doit bénéficier à son parcours d'insertion sociale et professionnelle mais la finalité première est d'enrichir son expérience civique et citoyenne

LE STATUT

Le service civique est un volontariat (et non un contrat aidé), d'une durée continue de 6 à 12 mois (8 mois en moyenne), ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme ou de qualification. Ce statut donne lieu à une indemnisation, un décompte des trimestres pour la retraite et une couverture sociale (maladie, maternité, accident du travail, maladie professionnelle, famille, retraite) prise en charge par l'État.

L'intervention hebdomadaire des volontaires est de 24h à 35h (moyenne de 28 heures en Bretagne). Au cours de sa mission d'intérêt général, la personne volontaire perçoit de l'État une indemnité mensuelle forfaitaire de 467,34 € ainsi qu'un complément de 106,31 € de la part de la structure d'accueil (association, établissement public ou collectivité locale). Cette indemnité peut être versée en numéraire ou sous forme de participations en nature aux

frais de repas, transport, etc. L'indemnité mensuelle (573,65 €) est majorée de 106,38 € sur critères sociaux (boursier enseignement supérieur 5e échelon et au-delà, bénéficiaire du RMI, RSA ou membre foyer RSA, allocataire parent isolé). Les personnes bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé conservent celle-ci pendant leur volontariat. La personne volontaire bénéficie d'un accompagnement régulier et permanent de la part

d'un(e) tuteur (trice) dans la structure d'accueil. Elle suit aussi gratuitement une formation aux premiers secours (PSC1) et participe à des journées de formations civiques et citoyennes (sensibilisation à des questions de société et de citoyenneté). Pour soutenir l'accueil et le tutorat de la personne volontaire, les associations reçoivent une subvention mensuelle de 100 € par volontaire accueilli(e).

L'AGRÉMENT

Pour accueillir un(e) volontaire, la structure concernée doit disposer d'un agrément de service civique. Si elle ne bénéficie pas d'un tel droit via une mise à disposition ou une fédération (agrément régional ou national), elle en fait la demande auprès de la DDCS de son département.

L'agrément prévoit :

- de préciser l'objet de la mission : ce qui est confié au(x) volontaire(s). En quoi ce qui lui est proposé répond d'une action d'intérêt général, « utile à la société » même si cela peut être très local;
- les conditions d'accueil et d'accompagnement, le fonctionnement de la structure;
- une délibération de l'exécutif de la structure (conseil d'admini-

nistration ou municipal, par exemple).

La demande d'agrément doit être réalisée à minima deux mois avant la date de début de mission. Ceci afin de répondre au temps de traitement, de communication de la mission et choix de la personne.

Le service civique propose un cadre qui offre une certaine souplesse pour adapter la mis-

sion à la personne accueillie. Une structure, par ailleurs, peut accueillir plusieurs volontaires et une personne peut agir sur plusieurs structures ou plusieurs actions.

Retours des jeunes
Statut à part entière, le volontariat se distingue du salariat, du bénévolat ou d'un stage. C'est une expérience unique.



Une mission terminée, un second engagement de service civique ne peut être réalisé. Le service civique porte des enjeux variés :

- Pour le (la) volontaire, s'intégrer dans une structure, au bénéfice d'une mission « utile à la société », y mûrir un projet personnel.

- Pour la structure d'accueil, être en capacité d'offrir des missions accessibles à tou (te)s, diversifier les profils des volontaires, mettre en réussite chacun(e), faire émerger des compétences et des perspectives post-mission. Pour tous, comprendre et respecter le cadre statutaire.

• 88 % des anciens volontaires en Bretagne en 2015 enquêtés sont prêts à revivre l'expérience.

• Parmi les apports et limites, on retient trois éléments prégnants :

- l'expérience leur a fait prendre conscience qu'ils « étaient capables de »,

- l'expérience a été un « tremplin » dans leur parcours,

- l'ambiguïté du positionnement (volontaires/salariés)

RESSOURCES INTERNET :

www.service-civique.gouv.fr
www.jeunes.gouv.fr

LA COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO RECRUTE

La Commune de Saint-Cast le Guildo recrute pour la période estivale et pré-estivale 2016

SERVICES TECHNIQUES

- 4 postes d'auxiliaire de service à temps complet du 25/04 au 31/08/2016
- 1 poste d'auxiliaire de service à temps complet du 1/07 au 31/08/2016

PISCINE MUNICIPALE

- 1 poste d'auxiliaire de service, à temps complet du 4/07 au 31/08/2016

MOUILLAGES DE LA GARDE

- 2 postes d'auxiliaire de service à temps complet du 11/07 au 21/08/2016

Candidatures à adresser à la Mairie de Saint-Cast le Guildo avant le 15 mars 2016.

**Mairie de SAINT CAST LE GUILDO - Place de l'Hôtel de Ville - BP 13 - 22380 SAINT CAST LE GUILDO
Tel : 02.96.41.80.18 / mail : rh@saintcastleguildo.fr**

ÉTAT Civil

Naissances ▼

- Le 19 octobre 2015 : Léa DELIENCOURT - 6 rue des Listres
- Le 26 octobre 2015 : Clarisse PRESSE - 8 rue de la Croix Chauvel
- Le 26 novembre 2015 : Louna GAGNEUX - 6 rue de la Comté
- Le 29 novembre 2015 : Azily FONTAINE - 23 rue du Mitan
- Le 16 décembre 2015 : Lola SAMSON 3 Boulevard de l'Arguenon
- Le 19 décembre 2015 : Emma CASTRO-PENA - 17 rue du Moulin d'Anne
- Le 20 décembre 2015 : Enzo LE GOFF 7 rue des Pierres Sonnantes

Mariages ▼

- Le 24 octobre 2015 : Dominique VALLETTE et Daniel VERGER 4 rue du Télégraphe

Décès ▼

- Le 28 novembre 2015 : Marguerite FAYANAS veuve JAYMES 99 ans - Ehpad l'Emeraude
- Le 5 décembre 2015 : Daniel FUMAGALLI 79 ans - 5 rue des Landes de la Brousse
- Le 20 décembre 2015 : Raymonde GENESTIER veuve BECDELIÈVRE 92 ans - Ehpad l'Emeraude
- Le 22 décembre 2015 : Bernard LEFÈVRE 84 ans - 21 rue du Chemin Blanc
- Le 17 janvier 2016 : Denise LUNEL épouse FOUREL 86 ans - 90 rue Tourneuf

NOUVEAU à ST-CAST ▼

Ostéopathe

Antoine CRIARD
Ostéopathe D.O.



Résidence le Surcouf
32 A Bd de la Vieuxville
22380 SAINT-CAST
02 56 11 94 62

PERMIS de construire / DÉCLARATIONS préalables

MOIS DE DÉCEMBRE 2015 ET JANVIER 2016

NOM-PRENOM	ADRESSE	OBJET
M. CRIARD, Mme AUGIS	9, rue de la Fontaine	Travaux sur construction existante
M. ISERN Mme FROC	9, rue des Guerrières	Modification clôture
M. MARLIN François	11, Boulevard de la Côte d'Emeraude	Clôture
Commune	Rue de Chateaubriand	Clôture
M. PEAN Dominique	2, rue de la Chapelle	Pose de 6 velux
M. RENOARD Michel	2 bis, rue du Tertre Bel Haut	Construction maison individuelle
Mme RABET Martine	5, rue des Marettes	Déplacement portail
M. LECHARTIER Jean	53, rue de la Ville Orien	Démolition garage et extension maison individuelle
SCI SONICODEL	26, rue de la Croix-aux-Merles	Création d'un auvent
M. et Mme COOLMAN Francis	4 bis, rue Duguay Trouin	Remplacement de 2 châssis de toit par lucarne
M. RICHEPIN Steeve	Rue de la Rochevin	Construction maison individuelle
EARL TROTEL	7, rue de la Côte Fercot	Construction stabulation, bloc de traite, laiterie
M. et Mme HOUEL Didier	Allée Marcel Cordon	Construction maison individuelle
S.A. GDC	64, rue du Sémaphore	Travaux sur construction existante
M. PAGE Patrick	9, rue Pierre Loti	Isolation et bardage maison
EURL A LA FONTAINE	19, rue Frégate Laplace	Changement façade boulangerie
MONTELS Philippe	9, rue de Tourneuf	Extension maison individuelle
M. et Mme DENIEL Bruno	Rue des Guerrières	Création ouverture
COMMUNE	Rue Joseph Rouxel	Clôture

COMMUNIQUÉ →

INFOS CINÉMA EDEN

Les travaux de mise au norme du chauffage de la salle sont à présent achevés. Le cinéma à réouvert depuis le 6 février.



La municipalité propose 2 séances gratuites : une à destination des plus jeunes et l'autre à destination des séniors pour le mois de février.

Découvrez tout le programme en page 24



☺ ☺ **Bain de la Saint-Sylvestre : bon cru 2015, "Un vrai succès !"**
Un ciel bleu, peu de vent, une mer pleine, la température de l'eau à 10 degrés environ, toutes les conditions étaient réunies pour assurer le succès de cette 4ème édition du bain de la saint Sylvestre, organisé par le Comité des Fêtes.



Dés 10h15, les parkings aux alentours de la piscine étaient pris d'assaut. A 10h45, les baigneurs parfois costumés, au plus grand plaisir des nombreux spectateurs massés sur la digue, venus les encourager, se regroupaient sur la plage pour un échauffement tonique, sous la conduite de Sylvie, animatrice de Zumba.

À 11h, sous la surveillance de la SNSM et de bénévoles, avec une réelle impatience, les baigneurs s'élançaient à l'eau.

À la sortie du bain étaient servis vin chaud et chocolat chaud.

Après une douche chaude à la piscine, les baigneurs se sont retrouvés en salle d'Armor pour la col-

lation, la remise d'un diplôme, d'un bonnet polaire et la participation à une tom-

bola gratuite avec de nombreux cadeaux offerts par les commerçants.

Quelques chiffres :

- 350 baigneurs, 1200 spectateurs,
- 56 bénévoles dont 16 volontaires SNSM,
- 5 ans, le plus jeune baigneur,
- 83 ans le plus expérimenté.

Après 4 éditions, le bain de la Saint Sylvestre s'inscrit désormais comme un événement fort de la cité castine. Rendez-vous est pris pour le 31 décembre 2016. Parlez-en, entre amis, c'est encore mieux !



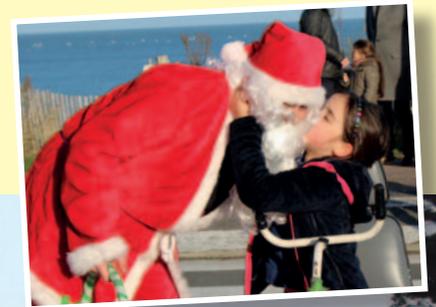


📍📅 La visite du Père Noël

Mercredi 23 décembre, juste avant sa grande tournée de distribution de cadeaux, le Père Noël s'est invité à Saint-Cast-le-Guildo, convoyé par 3 lutins de l'office de tourisme dans une rosalie décorée pour l'occasion.

Il a distribué des bonbons aux enfants (et à leurs parents) sur le Boulevard de la Mer, devant la Salle d'Armor. Environ une centaine de personnes a participé à cet événement insolite. Les enfants ont pu tester les mini rosalies sur le Boulevard fermé à la circulation.

Les Elus avaient organisé des activités manuelles ainsi qu'un goûter à l'intérieur de la Salle d'Armor. Cette manifestation a remporté un vif succès.





⊕ Nouveaux arrivants

Samedi 9 janvier, en l'Hôtel de ville, Magali Egrix, représentant Madame le Maire, a accueilli, en présence de Valérie Leclerc, Christian Lancelot et Ange Montfort, les personnes nouvellement installées sur la commune.

Certains d'entre eux, pour y couler une retraite paisible, d'autres pour des raisons professionnelles, d'autres encore dans le cadre d'un rapprochement familial. Parfois ils arrivent de communes limitrophes voire d'autres régions ou pays lointains. Tous ont partagé le pot de l'amitié et un cadeau de bienvenue leur a été offert.



⊕ Séance cinéma seniors

Environ 160 seniors étaient présents lors de la dernière séance proposée par la commune le mardi 1er décembre 2015 pour le film "L'Étudiante et M. Henri"

⊕ Repas des anciens le 21 novembre 2015

Comme tous les ans, les anciens de notre commune ont célébré la fin d'année par le repas offert par le C.C.A.S. La fête réussie, les convives sont repartis souriants.



Nid de chenille processionnaire du pin
Source : F-X. Saintonge



Procession de nympheose et chenilles en cours d'enfouissement
Source: J.-C. Lazareth, ONF

Un point sur la **chenille processionnaire** du pin

Observée pour la première fois dans les Côtes d'Armor en 2000, la processionnaire du pin a colonisé petit à petit, le département par l'Est jusqu'à une limite la plus à l'ouest, à ce jour, reliant Saint Brieuc à Mur de Bretagne.

Sa présence et l'intensité de ses dégâts sont très variables et dépendent des caractéristiques climatiques locales. Cet insecte thermophile a étendu progressivement et de façon spectaculaire son aire de répartition vers le nord de la France à la faveur du réchauffement climatique.

DU POINT DE VUE BIOLOGIQUE

La « processionnaire du pin » est un papillon nocturne qui émerge en général en juillet. La reproduction est suivie rapidement de la ponte qui se signale sous la forme d'œufs groupés en manchons sur des aiguilles de pins.

Les femelles adultes manifestent une préférence pour les pins noirs et dans une moindre mesure les pins maritimes et sylvestres ainsi que parfois les cèdres. Comme elles se dirigent vers des silhouettes d'arbres sur fond clair, les processionnaires se trouvent souvent concentrées sur les lisières ou les arbres isolés.

Les éclosions ont lieu en général environ 40 jours après et donnent naissance aux jeunes chenilles qui s'alimentent de préférence la nuit en dévorant le limbe des aiguilles. La croissance des chenilles se déroule pendant l'hiver.

Dès les premiers froids, les chenilles au caractère grégaire tissent des nids blancs et soyeux pour se protéger des baisses de

température, chaque nid pouvant contenir plusieurs centaines de chenilles de processionnaire du pin.

Pendant la journée ces nids captent les rayons du soleil et les transforment en chaleur : il s'agit d'un véritable radiateur.

Entre février et mai, selon la situation géographique, elles quittent les arbres en procession (d'où le nom donné à l'insecte) pour aller s'enfouir dans le sol où elles se transforment en chrysalide puis en papillon, bouclant ainsi leur cycle.

Les niveaux de population passent par des pics de culmination qui durent de un à trois ans en général.

Elles peuvent rester à l'état endémique quelques années puis réapparaître.

QUELS SONT LES DÉGÂTS OCCASIONNÉS PAR CETTE SORTE DE CHENILLE ?

Les pins (et dans une moindre mesure les cèdres) sont les seuls arbres attaqués par la processionnaire. Bien que localement impressionnante, la consommation des aiguilles qui peut être totale n'entraîne qu'exceptionnellement la mortalité des arbres atteints. Elle diminue bien sûr leur

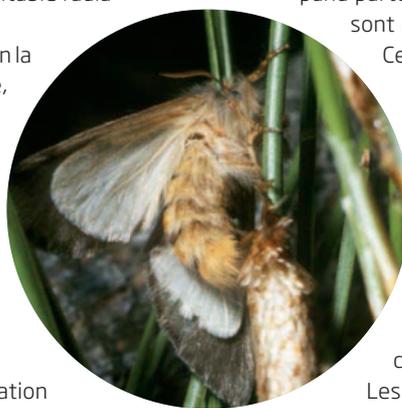
croissance et les rend peu esthétiques. L'inconvénient majeur de cet insecte en zone urbaine réside surtout dans le caractère urticant de la chenille : elle produit des poils microscopiques qu'elle répand partout où elle passe et qui sont disséminés par le vent.

Ces poils urticants provoquent de fortes démangeaisons et des troubles de la respiration chez les personnes sensibles. Il est donc important de ne toucher ni aux chenilles ni aux nids, même lorsque les chenilles les ont quittés. Les conséquences pour les animaux (en particulier les chiens) qui peuvent consommer les chenilles

et les chrysalides dans le sol sont parfois très graves puisqu'elles peuvent entraîner l'ablation de la langue, voire leur mort par étouffement.

LA LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE NE DOIT PAS ÊTRE SYSTÉMATIQUE

La lutte n'est ni nécessaire ni souhaitable dans tous les cas. Elle peut être envisagée dans des situations précises, en particulier lorsque la fréquentation humaine est forte. Il est utopique de penser exterminer



Femelle en train de pondre
Source : G Démolin, INRA

ner la processionnaire, aussi bien au niveau local qu'au niveau d'une ou plusieurs communes. La destruction des chenilles une année donnée n'a pas d'influence sur le niveau de population de l'année suivante. Le recours à la lutte chimique est possible par traitement microbiologique: plusieurs produits autorisés à cet effet fonctionnent bien, la difficulté réside dans leur mise en œuvre. Il faut en effet que le produit dilué dans de l'eau soit pulvérisé sur les aiguilles, principalement autour des nids. Jusqu'à une dizaine de mètres, il existe des pulvérisateurs qui projettent le produit depuis le sol.

Au moins, 5 méthodes alternatives au traitement chimique existent également.

- 1)**: La suppression des nids en coupant la branche porteuse et en les brûlant (avec dérogation) est une bonne technique lorsque ces nids sont peu nombreux et surtout accessibles.
- 2)**: le piégeage des papillons à l'aide de piège à phéromones permet la capture des mâles et réduit les accouplements et donc les pontes.
- 3)**: le piégeage des chenilles à l'aide de pièges de type Ecopiège permettant l'interception des chenilles en procession avant leur enfouissement en terre.
- 4)**: la lutte biologique par conservation en favorisant la présence des mésanges prédatrices grâce à l'installation de nichoirs
- 5)**: la lutte sylvicole par amélioration de la biodiversité des peuplements en privilégiant les plantations de feuillus à croissance rapide. En zones fréquentées par le public, éviter de planter des pins.

La solution extrême est de couper les arbres sensibles (pins, cèdres).

La mise en œuvre de ces méthodes de lutte n'a pas pour objectif l'éradication totale et seule l'association de plusieurs techniques cumulées peut faire baisser le niveau de population.

Jean Claude ROUILLE
Service Environnement

Unité Eau et milieux aquatiques
Chargé du secteur Rance Arguenon Meu
Correspondant observateur Santé des forêts DDTM des Côtes d'Armor
1, rue du parc- CS 55256
22022 Saint Briec Cedex

Les actualités de l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme confirme sa démarche qualité avec un audit et revient sur le passage du Père Noël à Saint-Cast Le Guildo

RENOUVELLEMENT DE LA MARQUE QUALITÉ TOURISME



Les 9 et 10 décembre 2015, l'office de tourisme recevait un auditeur agréé par Offices de Tourisme de France® pour valider sa candidature au renouvellement de la Marque « QUALITÉ TOURISME™ ». Initialement obtenue en septembre 2012, la marque devait être renouvelée à la suite d'audits mystère à distance et d'un audit final sur site réalisés par un cabinet indépendant (Cabinet William Terry Conseil basé à DAX).

Pour obtenir la marque QUALITÉ TOURISME™, l'office de tourisme doit répondre à un référentiel de base comportant près de 200 critères, portant sur:

- > Les engagements envers la collectivité
- > Les engagements internes à l'Office de tourisme
- > La promotion
- > Les engagements envers les réseaux institutionnels
- > Les engagements envers les socioprofessionnels
- > Les engagements envers les visiteurs
- > L'organisation d'événements
- > La commercialisation

Ces procédures permettent à l'office de tourisme d'améliorer de façon continue ses prestations pour toujours mieux vous satisfaire.

À travers la marque Qualité Tourisme™, l'État et les professionnels du tourisme s'engagent pour votre satisfaction:

- > Un accueil chaleureux
- > Un personnel attentif
- > La maîtrise des langues étrangères
- > Des prestations personnalisées
- > Des informations claires et précises
- > Une propreté et un confort assurés
- > La découverte d'une destination
- > La prise en compte de votre avis

Suite à cet audit, l'auditeur a émis un avis favorable au renouvellement de la marque Qualité tourisme pour l'office de tourisme de Saint-Cast Le Guildo POUR 3 ANS.

L'office de tourisme reste ainsi dans le club d'excellence des 33 offices de tourisme certifiés Qualité tourisme en Bretagne.

RETOUR SUR... LA VISITE DU PÈRE NOËL

Mercredi 23 décembre, juste avant sa grande tournée de distribution de cadeaux, le Père Noël s'est invité à Saint-Cast Le Guildo, convoyé par 3 lutins de l'office de tourisme dans une rosalie décorée pour l'occasion. Il a distribué des bonbons aux enfants (et à leurs parents) sur le Boulevard de la Mer, devant la Salle d'armor. Environ une centaine de personnes a participé à cet événement insolite.

Les enfants ont pu tester les mini-rosalies sur le Boulevard fermé à la circulation. Des activités manuelles et un goûter de Noël étaient également proposés aux familles à l'intérieur de la Salle d'armor (confection de cartes et décorations de Noël, dessins,...) et ont remporté un vif succès. (Voir photos en p 16)

▼ LES MESURES NATIONALES

CE QUI VA CHANGER EN 2016 DANS VOTRE QUOTIDIEN

REVALORISATION DU SMIC

Le nouveau montant horaire brut est porté à 9,67 € au 1^{er} janvier 2016 (contre 9,61 € depuis le 1^{er} janvier 2015) soit 1466,62 € bruts mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires (contre 1457,52 € bruts, précédemment).

Le Smic avait été revalorisé de 0,8 % au 1^{er} janvier 2015.



PRIX DU TIMBRE

Les prix du timbre-poste vont augmenter de 3,6 % en moyenne. Pour les particuliers, le prix du timbre de la lettre prioritaire passera de 0,76 € à 0,80 € et celui de la lettre verte de 0,68 € à 0,70 €.



GILET DE SÉCURITÉ POUR LES MOTARDS

La réglementation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Il vous en coûtera 11 € si vous ne l'avez pas lors d'un contrôle par les forces de l'ordre. Quoi? Le gilet de sécurité ou gilet jaune moto.

À noter qu'il n'est pas nécessaire de le porter sur soi, mais simplement de l'avoir à portée de main dans un rangement ou un filet.

Par contre, en cas d'arrêt en urgence (accident, panne), vous devez le porter si vous descendez de votre engin. Sinon, vous risquez une amende de 135 €.



LE NOUVEAU PRÊT A TAUX ZÉRO



Les conditions d'octroi du prêt à taux zéro (PTZ) pour l'acquisition d'un logement sont élargies :

- > la hausse du plafond de revenus permettra à plus de ménages de bénéficier du prêt,
- > en moyenne, le nouveau PTZ permettra le financement de 40 % de l'achat d'un logement neuf (contre 16 à 26 % en 2015, selon les secteurs d'acquisition). Le PTZ pour l'achat d'un logement ancien à réhabiliter sera valable sur tout le territoire, y compris les grandes villes (contre 6000 communes rurales en 2015). Pour en bénéficier, le montant des travaux doit toujours être au moins égal à 25 % du coût total de l'opération;
- > les remboursements pourront également être différés de 5, 10 ou 15 ans en fonction de la composition du ménage et de ses revenus.

L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI VIEILLESSEMENT

Définitivement adoptée le 14 décembre dernier et promulguée le 28, cette réforme, centrée sur le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, prévoit, notamment, une revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa), qui couvre une partie des dépenses d'aide à domicile de près de 700 000 personnes âgées.



LE CERTIFICAT QUALITÉ DE L'AIR

Ce nouveau dispositif doit faciliter l'identification des véhicules les moins polluants par le biais d'une pastille de couleur apposée sur le véhicule et intitulée

certificat qualité de l'air (crit'air). Déclinée en 4 couleurs, selon le degré d'émissions des voitures particulières, des 2-3 roues et quadricycles, des poids lourds (dont les autobus), elle classe les véhicules en fonction de la motorisation et de l'âge. Une classe spécifique est réservée aux véhicules électriques « zéro émission moteur ». Non obligatoire, le certificat pourra permettre, en fonction de la couleur de la pastille obtenue et des règles adoptées par les municipalités :

- > de circuler y compris pendant les pics de pollution dans les zones de circulation restreinte;
- > de bénéficier de modalités de circulation ou de stationnement particulières.



LA MUTUELLE D'ENTREPRISE OBLIGATOIRE

Tous les employeurs du secteur privé ont l'obligation de fournir un complémentaire santé collective à leurs salariés, et de participer au moins à hauteur de 50 % du prix des cotisations.



LA SIMPLIFICATION DES OBLIGATIONS COMPTABLES DES COMMERÇANTS

Les obligations comptables des commerçants ont été harmonisées en Europe. Conformément à l'ordonnance et au décret du 23 juillet 2015, ces obligations ont été redéfinies à compter du 1^{er} janvier 2016. En particulier, les sociétés à responsabilité limitée (SARL) et les sociétés par actions simplifiées unipersonnelles (SASU) sont dispensées de l'obligation d'établir un rapport de gestion lorsqu'elles ne dépassent pas 4 millions d'euros de bilan (au lieu de 1 million auparavant), et 8 millions d'euros de chiffre d'affaires (au lieu de 2 millions), ou 50 salariés.



▼ **MÉDIAS**

Passage à la TNT Haute Définition le 5 avril 2016

Quelles conséquences pour les téléspectateurs ?

Le transfert de la bande 700 MHz aux services mobiles va s'accompagner d'un changement de norme de diffusion de la TNT et permettre la généralisation de la télévision haute définition, comme l'indique la loi relative au deuxième dividende numérique et à la poursuite de la modernisation de la télévision numérique terrestre, approuvée le 5 octobre 2015. Cette opération d'envergure nationale touchera les foyers recevant la télévision par l'antenne râteau.

Pour en savoir plus :
www.recevoirlatnt.fr

Que va-t-il se passer dans la nuit du 4 au 5 avril 2016 ?

Pendant cette nuit, les normes de diffusion de la TNT vont évoluer pour permettre une redistribution des chaînes de la TNT sur un nombre plus limité de fréquences.

L'arrêt de la norme MPEG-2 et le passage au tout MPEG-4 est une opération technique sans précédent qui touchera toute la France métropolitaine simultanément. Le 5 avril, les téléspectateurs dont les téléviseurs ou adaptateurs ne sont pas compatibles avec la norme MPEG 4 (matériel compatible HD) ne pourront plus rece-

voir la TNT. Compte tenu du fait que l'opération est d'envergure nationale, il est important que ces personnes anticipent la mise aux normes de leur matériel pour éviter une pénurie des adaptateurs en avril 2016.

De plus, tous les foyers recevant la télévision par une antenne râteau devront relancer le programme de recherche et mémorisation des chaînes de leur téléviseur compatible HD, afin de bénéficier des 25 chaînes gratuites de la TNT qui évolueront pour la plupart en Haute Définition.

▼ **ENVIRONNEMENT**

Collecte papier bureau



Depuis le 1^{er} décembre, des bannettes de collecte pour le papier ont été mises en place dans les bureaux de la Mairie, de la Mairie annexe, des écoles

ainsi qu'au CAPM des 4 Vaulx.

Dans un même temps, une opération de collecte des déchets alimentaires dans les cantines et à la cuisine centrale est prévue avec la création d'un point de compostage aux Services Techniques.

Un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire sera aussi mis en place pour ajuster les quantités d'aliments au besoin des usagers.

Ce container bleu est installé au RDC de la Mairie.

Des petits gestes pour notre planète qui fait écho à la semaine de la COP 21

▼ **ÉNERGIE**

2 lots de bois de chauffage sur pied sont à acquérir

RAPPEL : suite à l'acte de candidature pour l'aménagement du Golf de Saint-Cast le Guildo



Le golf de Saint Cast le Guildo, en concertation avec les services de l'Etat (DDTM), la Communauté de communes du Pays de Matignon et la municipalité travaillent actuellement sur une opération de reboisement du site.

Du bois de chauffage sur pied EST TOUJOURS DISPONIBLE : il reste encore 2 lots. Les travaux d'abattage et d'enlèvement des bois devront être achevés pour le 17 mai 2016 au plus tard.

Contact : M^{me} LECONTE
Tél. : 02.96.41.15.11 / Mail : alexandra.leconte@ccpaysdematignon.fr

▼ **ÉDUCATION**

Journées portes ouvertes au Lycée Henri Avril

Les journées portes ouvertes du Lycée Henri Avril à Lamballe auront lieu le samedi 19 mars de 9h00 à 17h00.

Elles concernent les filières générales et technologiques.

Plus d'infos sur : www.lyceehenriavril.fr

▼ DÉCHETS

Les jours de Collecte des ordures ménagères à Saint Cast Le Guildo

Service déchets - 02 96 41 26 89

En complément de ces bacs individuels, des colonnes enterrées sont présentes pour répondre à différentes problématiques liées à notre territoire, et notamment : permettre aux usagers en résidences secondaires d'évacuer leurs déchets en fin de séjour, collecter les déchets des usagers habitant en appartements, collecter les déchets des usagers ne pouvant techniquement pas stocker de bac, collecter les déchets des personnes handicapées / dépendantes.

Seuls ces différents usagers ont accès à ces colonnes.

Les habitants permanents disposant d'un bac individuel n'y ont pas accès.

Fonctionnement des colonnes :

L'accès à ces colonnes se fait par badge (identique déchèterie).

Si vous n'avez pas récupéré votre badge, pensez à venir le retirer au siège de la Communauté de Communes - Rue du Chemin Vert à MATIGNON, accompagné d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Ce badge vous permettra d'accéder à l'ensemble des colonnes du territoire communautaire. Pour déposer votre sac d'ordures ménagères, il vous suffit de passer votre badge devant le lecteur afin de déverrouiller le tambour de vidage.



Celui-ci peut contenir 60 litres maximum par ouverture.

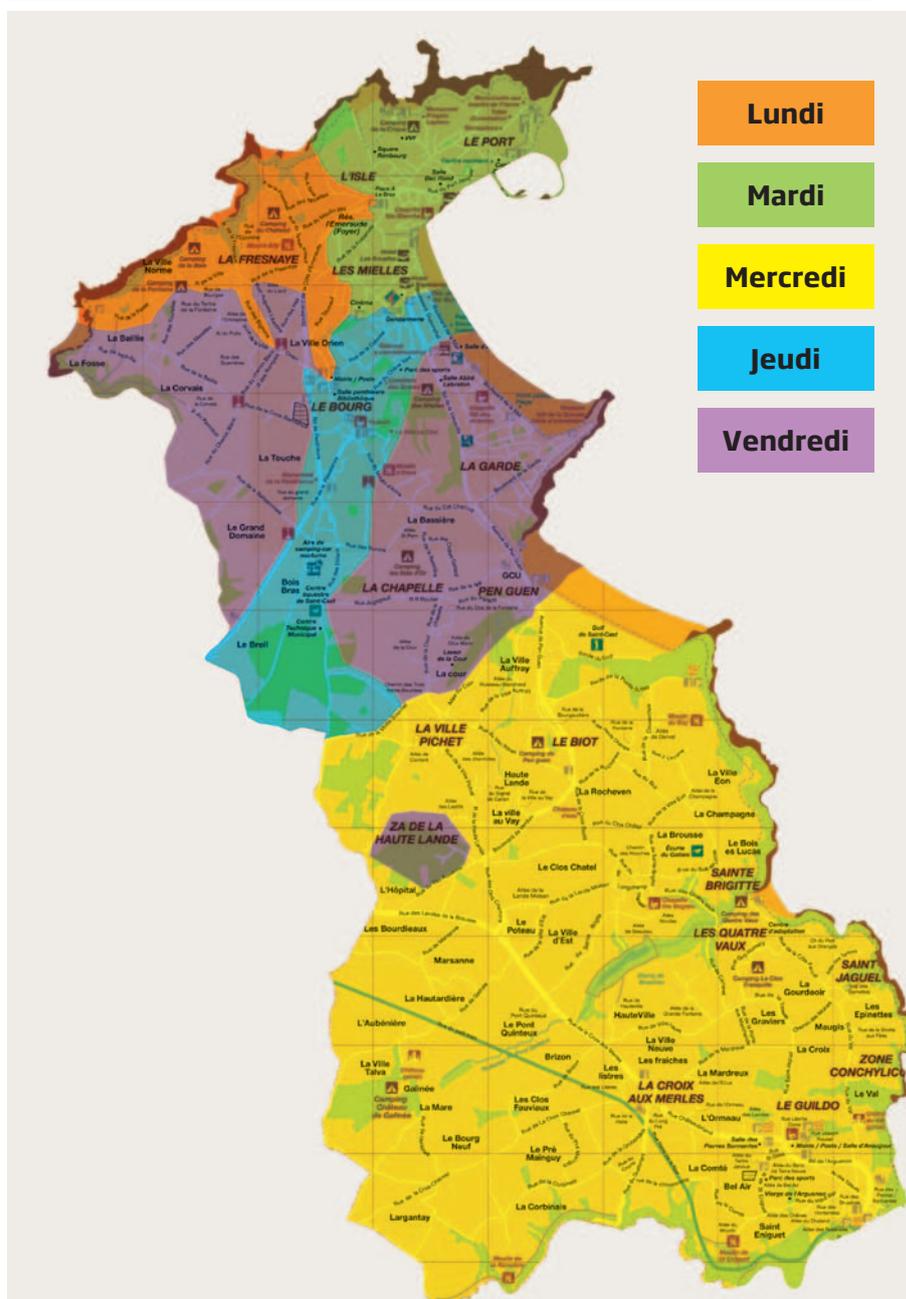
Les premières colonnes sont implantées aux emplacements suivants :

- > Parking du Pont René Pléven
- > Rue Léonie Corre ; Eglise du Guildo
- > Place Beaucorps ; Eglise de Saint-Cast
- > Cimetière de Saint-Cast ; Boulevard de Penthièvre
- > Place Anatole le Braz

- > Terre-plein des Vallets ; Rue du Sémaphore
- > Parking Square Pellion
- > Parking Rue Primauguet
- > Parking Place du Marché ; Rue de la Bataille
- > Boulevard de la Garde ; Croisement Allée des Acacias

Les consignes de TRI sont appelées à évoluer prochainement. Nous vous tiendrons informés rapidement.

Répartition des jours de collecte des déchets ménagers ▼



Renseignements ▼

Communauté de Communes
du Pays de Matignon
> Service déchets
> Tél. : 02 96 41 26 89

▼ SOLIDARITÉ

Espace Femmes à Dinan

Espace Steredenn - 1 route de Dinard à Dinan
Tél. : 02.96.85.60.01 - espacefemmes@steredenn.org
www.espacefemmes.steredenn.org



ATELIERS (sur inscription et adhésion) :

- > **Sophrologie** : les mardis 2 - 23 de 14h00 à 15h00
- > **Sophrologie** : les jeudis 4 - 25 de 10h30 à 11h45
- > **Café Tricot** les jeudis 4 - 11 - 18 - 25 de 14h00 à 16h30
- > **Yoga** : Groupe 1 les vendredis 5 - 19 de 10h15 à 11h30.
Groupe 2 les vendredis 12 - 26 de 10h15 à 11h30

EN LIBRE ACCÈS (sur adhésion) :

- > **Bibliothèque** les lundis, mardis, jeudis 10h à 12h et 14h à 17h
- > **Cyberespace** les lundis, mardis, vendredis 10h à 12h. Les jeudis 10h à 12h et 14h à 17h

SOIRÉE-DÉBAT

Mardi 23 février à 20h00 - Projection du film de Nathalie Borgers
« Vents de sable, femmes de roc » et échange avec le public
Thème : Conditions de vie des femmes nomades

NOS ACCUEILS DE PROXIMITÉ :

- > VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES Accueil de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple sans rendez-vous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 16h00
Tél. : 02 96 85 60 02 (ligne directe) ou 02 96 85 60 01 (standard)
- > VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES Les jeudis de 10h00 à 12h00 - Les vendredis de 14h00 à 16h00 - Tél. : 02 96 85 30 84 (ligne directe) ou 02 96 85 60 01 (standard)
christiana.espacefemmes@steredenn.org
- > ACCUEIL L.G.B.T (Lesbiennes, Gays, Bissexuel-le-s, Transsexuel-le-s et leurs proches) : Jours et heures d'ouverture
Tél. : 02 96 85 60 02 (ligne directe) ou 02 96 85 60 01 (standard)
- > LES PERMANENCES DE NOS PARTENAIRES A L'ESPACE FEMMES (Sur rendez-vous) : CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles). Tél. : 02 96 78 47 82 . Les jeudis 4 - 18 de 14h00 à 17h00

HORAIRES D'OUVERTURE :

- > Accueil : lundi, mardi, jeudi, vendredi 10h à 12h et 14h à 17h
Tél. 02 96 85 60 01
- > Bibliothèque : lundi, mardi, jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h
Tél. 02 96 85 60 01
- > Boutique solidaire "Des habits et vous" lundi, mardi, mercredi, vendredi de 14h à 17h30 et jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h30
Tél. 02 96 85 60 01
- > Service de repassage "À toute vapeur" du lundi au jeudi de 8h30 à 18h30 et vendredi de 8h30 à 17h30 - Tél. 02 96 85 30 85

VIVRE ENSEMBLE

UNC SAINT CAST LE GUILDO/ MATIGNON

ASSEMBLEE GENERALE SAMEDI 13 FEVRIER 2016

Contacts :

- Roger BAYLE-34 Bd de l'Arguenon
22380 ST-CAST LE GUILDO
- Marcel COLLARD - 14 rue de l'Hilda
22380 SAINT CAST LE GUILDO

Le Président
Marcel COLLARD

ACTIVITÉS SPORTIVES

Du Tai Chi avec l'association ÉQUILIBRE

L'Association EQUILIBRE propose chaque LUNDI et JEUDI, de 10H30 à 12H, des cours de TAI CHI taoïste et de QI GONG.

Ils se déroulent salle du Bec Rond, rue des Vallets, à Saint Cast le Guildo et sont assurés par un professeur expérimenté : Jean Luc Matthieu qui enseigne également à Saint Malo et à Saint Jacut.

Le tai chi, par une succession de figures, délie les points de tension du corps, favorise la circulation de l'énergie interne et développe la concentration et la respiration ; le qi gong travaille également sur ces points par une succession d'exercices très variés procurant un bien être et une amélioration notable de la santé.

En complément de ces cours, les membres de l'association se retrouvent le lundi de 18h à 19h30 pour pratiquer le qi gong, et le jeudi de 18h15 à 19h45 pour approfondir la pratique du tai chi ; une séance de méditation est également proposée le jeudi de 20h à 20h30 ; Deux séances d'essai gratuites sont également proposées

Pour nous contacter : 0659704992

Tai-chi-chuan-st-cast.fr

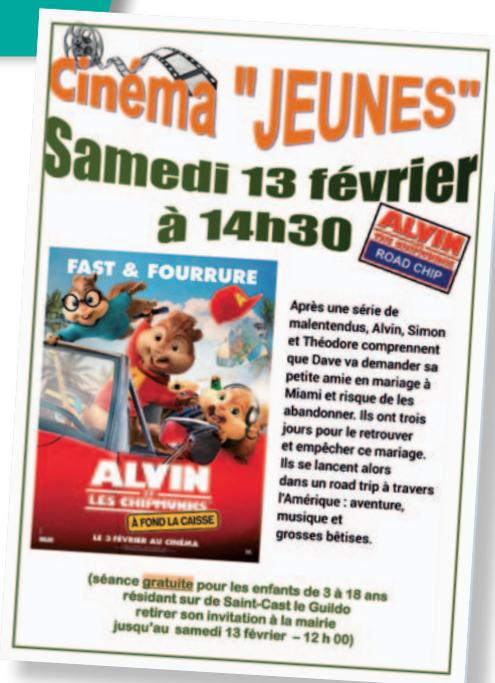
adresse mail : taichisaintcast@laposte.net



Cinéma EDEN :

le programme

Salle de 249 places avec balcon, équipée en image et son numériques - Projections 3D XPAND - 5 rue de la Vallée de Besnault
22380 St-Cast-le-Guildo
Téléphone : 02 96 81 05 40
Courriel : cinema.eden@orange.fr



Du 6 février au 6 mars 2016

	15H00	17H30	20H30
SAMEDI 6 FEVRIER		LE NOUVEAU	LES 8 SALOPARDS
DIMANCHE 7 FEVRIER	DEMAIN	MIA MADRE ^{VP-ST}	LE GOUT DES MERVEILLES
LUNDI 8 FEVRIER		LE NOUVEAU	LES 8 SALOPARDS ^{VP-ST}
MARDI 9 FEVRIER		LE GOUT DES MERVEILLES	DEMAIN
MERCREDI 10 FEVRIER		ALVIN ET LES CHIPMUNKS 4	CAROL ^{VP-ST}
JEUDI 11 FEVRIER		LES SAISONS	JOY
VENDREDI 12 FEVRIER		LES CHEVALIERS BLANCS	LES TUCHE 2
SAMEDI 13 FEVRIER	14H30 ALVIN ET LES CHIPMUNKS 4 (CINE-JEUNE)	LES CHEVALIERS BLANCS	LES SAISONS
DIMANCHE 14 FEVRIER	LES TUCHE 2	CAROL ^{VP-ST}	LES CHEVALIERS BLANCS
LUNDI 15 FEVRIER		ALVIN ET LES CHIPMUNKS 4	JOY
MARDI 16 FEVRIER	14H30 LE GRAND PARTAGE (CINE-SENIOR)		LES SAISONS
MERCREDI 17 FEVRIER		DEADPOOL	45 ANS ^{VP-ST}
JEUDI 18 FEVRIER		CHOCOLAT	ENCORE HEUREUX
VENDREDI 19 FEVRIER		TOUT EN HAUT DU MONDE	CHOCOLAT
SAMEDI 20 FEVRIER		HEIDI	DEADPOOL
DIMANCHE 21 FEVRIER	CHAIR DE POULE	TOUT EN HAUT DU MONDE	CHOCOLAT
LUNDI 22 FEVRIER		HEIDI	ENCORE HEUREUX
MARDI 23 FEVRIER		45 ANS ^{VP-ST}	CHAIR DE POULE
MERCREDI 24 FEVRIER		ZOOPTOIE	JOSEPHINE S'ARRONDIT
JEUDI 25 FEVRIER		LES PREMIERS, LES DERNIERS	LES DELICES DE TOKYO ^{VP-ST}
VENDREDI 26 FEVRIER		ZOOPTOIE	CASSE-NOISETTES 3D Depuis le théâtre de Marinsky (Ballet) 15 euros
SAMEDI 27 FEVRIER		POINT BREAK	LA TOUR 2 CONTRÔLE INFERNALE
DIMANCHE 28 FEVRIER	MINI ET LES VOLEURS DE MIEL	ZOOPTOIE	LES PREMIERS, LES DERNIERS
LUNDI 29 FEVRIER		LA TOUR 2 CONTRÔLE INFERNALE	POINT BREAK
MARDI 1er MARS		LES DELICES DE TOKYO ^{VP-ST}	JOSEPHINE S'ARRONDIT
MERCREDI 2 MARS		LA 5ème VAGUE	SPOTLIGHT
JEUDI 3 MARS		DOFUS	THE DANISH GIRL
VENDREDI 4 MARS		SPOTLIGHT	AMIS PUBLICS
SAMEDI 5 MARS		THE DANISH GIRL	LA 5ème VAGUE
DIMANCHE 6 MARS	DOFUS	AMIS PUBLICS	

